

## **Bureau du mercredi 29 novembre 2023**

Le vingt neuf novembre deux mil vingt trois, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE LAIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à dix neuf heures à Saint-Ouen-sur-Iton.

Présents : Messieurs et Madame ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAULT, COLLET, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etait absente : Mmes LEONARD, BRIANCEAU

Etait excusé : M. JUSZEZAK.

Egalement présents : M. COUSSERAND , Mme MERCIER

Monsieur GOUEDARD est nommé secrétaire de séance.

### *ORDRE DU JOUR*

Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 27 septembre 2023.

- Budget Principal : Décision Modificative pour ajustement de crédit
- Création de poste
- Délibération pour signature des conventions avec les éco-organismes
- Délibération carte professionnelle
- Prime de fin d'année – Montant 2023
- Noël des enfants du personnel : Bons d'achat, spectacle
  
- Questions diverses

Monsieur Netzer remercie les membres du bureau syndical de leur présence.

Monsieur Netzer demande s'il y a des observations concernant le dernier bureau en date du 27 septembre 2023. **Aucune remarque n'étant constatée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

- **Budget Principal : Décision Modificative pour ajustement de crédit :**

Nous ne demandons pas de décision modificative, la ligne prévue au chapitre du personnel est suffisante pour régler les salaires de décembre.

- **Création de poste :**

Nous avons besoin de créer un poste de technicien suite à l'obtention d'un concours externe passé par un agent de notre collectivité. Cet agent étant actuellement adjoint technique territorial principal de deuxième classe, il faut supprimer ce grade pour une promotion au grade de technicien. Ce poste aura pour mission l'étude des biodéchets dans un premier temps, un devis avait été demandé au cabinet Trident Service le montant s'élevait à 40 000 €. A partir de 2024 le SMIRTOM aura l'obligation de proposer des solutions quant aux biodéchets. Le poste s'articulera de la façon suivante : la moitié du temps est consacrée à l'aspect technique et l'autre moitié du temps est consacrée au service communication.

**Après ces explications, l'ensemble des membres du bureau syndical valident la suppression de poste, et la création de poste.**

- **Délibération pour signature des conventions avec les éco-organismes :**

A ce jour, aucun contrat n'est arrivé dans nos locaux. Des lettres d'intention sont adressées, elles serviront de preuves de départ des conventions pour la période 2024-2029.

Voici la liste des renouvellements d'agrèments pour la signature des conventions avec les éco-organismes :

Eco-maison	→ mobiliers
Citéo	→ flux développement
Revipac	→ emballages, papiers, cartons
Prézero Pyral	→ petit aluminium
Valorplast	→ filière plastiques
Arcelor Mittal	→ acier
Véolia Ipodéc Normandie	→ papiers cartons non complexés
Regeal Affimet	→ aluminium
OI France	→ verre

**A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la signature des conventions avec les éco-organismes.**

- **Délibération carte professionnelle :**

Monsieur Cousserand explique que certains professionnels perdent leurs cartes d'accès à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton. Dans ce cas, la carte est refaite. Afin de limiter les pertes de cartes et responsabiliser les usagers de notre site, nous proposons de facturer 10 euros / TTC, (soit 8,33 €/H.T) les cartes refaites. En effet, refaire une carte engendre des frais à la collectivité, que ce soit le temps d'enregistrement du badge ou la fourniture de la carte. Il est rappelé que la première carte est délivrée gratuitement.

**A l'unanimité, les membres du conseil syndical valident le montant de la facturation de cartes professionnelles égarées à 10 euros TTC.**

- **Prime de fin d'année - Montant 2023 :**

La prime de fin d'année est revalorisée annuellement. Le système de calcul est le suivant :  
hausse du smic + 50% soit une hausse de +6,045 % pour 2023.

Le montant de la prime 2022 était de 1125 €. Pour l'année 2023, il est proposé la somme de 1193€. Divers dégrèvements sont applicables selon (absences, sanctions...)

**A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical valident le montant de 1193 € pour la prime.**

- **Noël des enfants du personnel : Bons d'achat, spectacle :**

Monsieur NETZER propose un bon d'achat à 45 euros pour cette année 2023. L'an dernier, nous étions à 40 euros. 15 enfants sont éligibles cette année pour les bons d'achat soit 675 euros.

Comme chaque année, nous avons contacté la ville de L'Aigle pour connaître leur organisation de spectacle. Cette année, il est proposé une place de cinéma pour la projection d'un Walt Disney. Après la séance, un goûter est proposé. Pour 2023, nos enfants du Smirtom se retrouveront dans les locaux de la déchèterie de Saint Ouen. Des jus de fruits, des brioches et un Père Noël en chocolat seront offerts à chacun. Le montant total des places de cinéma s'élève à 107,10 euros.

**Après ces explications, les membres du conseil syndical valident la proposition des places de cinéma, le montant des bons cadeaux et le goûter au sein du Smirtom.**

## Questions diverses : tour de table

Monsieur Netzer informe les membres du bureau qu'un souci de propreté sur la ville de l'Aigle est observé, des points noirs subsistent toujours. Un guide de propreté a été édité par la Ville de L'Aigle ou est mentionné qu'une redevance serait appliquée en cas de dépôt sauvage sur la ville. Un courrier avait été envoyé au Maire pour demander à ce que des sanctions soient appliquées, nous avons reçu un retour positif à notre demande. Malheureusement, rien n'est en place, notre personnel se démotive et les habitants également.

Le SMIRTOM reçoit quotidiennement des appels téléphoniques concernant des dépôts sauvages et des sacs noirs.

Il y a lieu de reprendre contact avec la mairie de L'Aigle pour trouver des solutions et appliquer des sanctions pécuniaires, comme évoqué précédemment.

Tous les vendredis nos agents effectuent un nettoyage du centre-ville de l'Aigle, mais cela doit-il continuer ?

Monsieur Hébert signale que la mise en place du tri à Blaizot se fera en début d'année. Il aimerait que le personnel en charge de la gestion des logements soit formé au tri afin de pouvoir renseigner les locataires lors de l'état des lieux d'entrée, les agents pourront ainsi expliquer le bon fonctionnement aux nouveaux arrivants.

Monsieur Bignon est très satisfait de la mise en place des claustres à Moulins la Marche. C'est un travail très propre, il semblerait qu'il y ait moins de dépôt sauvage. Il souhaiterait avoir des affiches sur les consignes de tri à apposer sur l'aire de tri sélectif.

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 20 heures 15.

Le secrétaire

M. GOUEDARD



Le Président

D. NETZER

  


